Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 382

Artikel: Drogue : des faits, et après?
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023939

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les groupements patronaux vaudois: enragés en 1962, assagis en 1976

Toute la droite applaudit à la « prudence », à la « sagesse » du Conseil d'Etat qui propose au Grand Conseil d'attendre encore quelques années avant d'envisager la possibilité de réformer l'école vaudoise. Les Groupements patronaux sont du nombre, qui écrivent dans leur dernier numéro de leur bulletin : « Il n'y aura donc pas, comme le préconisaient certains enragés d'une réforme à tout prix — et même hors de prix — de cinquième, voire de sixième année rénovée « dans la foulée », c'est-à-dire en 1978 et 1979 ».

En 1962, M. Bernard Nicod, secrétaire aux mêmes Groupements patronaux, présidait un groupe de réflexion qui aboutissait à la constatation suivante : « Les changements partiels récemment apportés à l'école vaudoise (en 1956, Ndlr), ou actuellement prévus, constituent des adaptations, souvent très heureuses. *Mais la réforme générale reste à faire* ». Il proposait notamment la création d'un cycle d'observation de deux ans faisant suite à quatre années primaires, recouvrant donc la cinquième et la sixième année. (Voir le numéro spécial de mai 1962 de la Revue économique et sociale, « Contributions à l'étude de la réforme scolaire dans le canton de Vaud et en Suisse romande »).

C'était il y a quatorze ans. Aujourd'hui, les groupements patronaux sont (re)devenus raisonnables: « Le Conseil d'Etat, écrivent-ils, sacrifie encore à l'idéologie réformatrice en décidant un temps d'arrêt avant de continuer; il devrait admettre que la réflexion, en temps voulu et compte tenu des expériences faites, soit reprise à la base ».

Cela signifie en clair adopter le projet du groupe Thibaut que les groupements patronaux diffusent largement. Ce qui leur permettra d'écrire dans dix ans que les changements partiels apportés à l'école vaudoise constituent des adaptations, souvent peu heureuses, et que la réforme de l'école reste à faire !

DANS LES KIOSQUES

La forteresse assiégée

La lecture de la presse alémanique nous fait parfois nous imaginer que la Suisse est une forteresse assiégée où l'on a peine à résoudre les problèmes d'intendance et à définir une conception de la vie. Trois problèmes ont inspiré et inspirent encore les commentateurs, la nouvelle réglementation pour les travailleurs étrangers, un peu, la situation des finances fédérales, beaucoup, et la durée du travail, énormément.

Si la question des quarante heures continue pendant un mois à noircir tant de papier, on devrait assister le 5 décembre à un vote comparable à celui de 1970 sur l'initiative Schwarzenbach. Notons la prise de position de M. Leo Schürmann, directeur général de la Banque nationale, dans une interview accordée à l'hebdomadaire « Sonntags-Blick ». Bref résumé de ces propos : il estime qu'une nouvelle réduction de la durée du travail est souhaitable; la compensation des salaires doit être garantie, c'est-à-dire que le salaire doit rester le même pour une durée moindre; au surplus il s'oppose à l'initiative des POCH/LMR/PSA, jugée trop brutale, et reste partisan d'une « diminution par étape »; enfin M. Schürmann juge que l'initiative syndicale n'a rien de sensationnel : il préférerait une entente conventionnelle; l'ancien responsable de la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices se prononce également pour un avancement de l'âge de la retraite.

Un bel anniversaire

— Le quotidien oberlandais « Thuner Tagblatt » vient de célébrer son centième anniversaire. Imprimé en offset, ce journal publie un numéro spécial contenant notamment la reproduction d'un certain nombre de pages publiées pendant le dernier siècle. A noter que le lancement s'est fait par la distribution gratuite du journal pendant trois mois à tous les ménages de la ville de Thoune. Le tirage était alors de 2000 exemplaires. Il est maintenant de 13 300 exemplaires. Le « Thuner Tagblatt » est encore un quotidien autonome sans liens organiques avec d'autres journaux.

Drogue: des faits, et après ?

« La drogue dans les écoles de Genève » — « Le Conseil d'Etat minimise », titrait dimanche 17 octobre une affichette du journal « La Suisse ». En page locale, sur quatre colonnes, une enquête sur la drogue conclut sur quelques faits que l'héroïne a fait son apparition dans une école primaire, que la situation est encore plus grave dans les collèges du Cycle d'orientation. En page « Dimanche-Madame », une lettre de parents titrée « La drogue me terrifie ». Tirage de « La Suisse » le dimanche : 115 000 exemplaires environ.

Depuis quelques mois la chronique locale du grand quotidien s'est radicalement transformée. Alors qu'elle était réputée prudente et insignifiante, voire partisane, elle est maintenant directe et virulente, à la pointe de l'actualité. Premier dossier explosif : l'affaire de Plan-les-Ouates, le Watergate genevois. Un journaliste, Michel Baettig, qui a des techniques et un réseau d'information remarquables, fait jouer à son quotidien un rôle de justicier et de conscience sociale. Un rôle et un ton nouveaux auxquels le public et les autorités surtout ne sont pas encore habitués.

Mais l'enquête sur la drogue pose un problème éthique : les autorités, comme l'écrit Michel Baettig, doivent-elles informer rigoureusement le public de la réalité de la drogue ? Et nous ajouterons : la presse, qui a ses propres sources et dossiers, doit-elle les révéler et dramatiser la situation ?

Sources officielles et floues

Dans sa réponse à la question d'un député, le Conseil d'Etat a déclaré qu'il ne pouvait « ni confirmer ni infirmer » que « depuis le début de l'année, douze personnes sont mortes des suites de consommation d'héroïne » et que « le canton ne compte pas moins de trois mille toxicomanes ». Ces chiffres avaient été publiés par « La Suisse ». Par ailleurs, en ce qui concerne l'apparition de l'héroïne à l'école primaire, il est précisé que « cette information ne repose sur aucun indice sérieux ».

L'enquête de « La Suisse » accuse clairement les autorités de minimiser le problème, elle se conclut sur des révélations qui se veulent sensationnelles. Un cas de drogue sur le préau d'une école primaire, un cas de haschich. Dans les collèges du Cycle où « la situation serait plus grave », il est fait mention d'une enseignante arrêtée pour trafic d'héroïne sur les quais, et de quelques cas de toxicomanie chez les élèves.

Les faits sont à la fois légers et isolés, et il est abusif et dangereux de dramatiser la situation. Nous n'avons pas vérifié tous les cas en question. Entre la rumeur et la réalité de la drogue, il est souvent difficile de distinguer les faits.

Ni une « affaire », ni un « scandale »

L'enjeu le plus important reste celui-ci : la toxicomanie juvénile est une question trop sérieuse pour qu'elle soit livrée au public comme une affaire sensationnelle ou un scandale politique; cette question d'autre part impose une information — si elle se révèle possible — extrêmement minutieuse (on constate qu'à Genève par exemple certains aspects du trafic échappent encore à toute mise à jour, et en particulier la circulation de la drogue dans les milieux internationaux qui, eux, n'éprouvent pas le besoin d'aller jusqu'à Amsterdam pour se ravitailler...).

Dans notre société, où les modes et les phénomènes de contagion sont accélérés par les communications de masse, la presse se doit de faire preuve de prudence, de pudeur et de sens des responsabilités. Ses révélations pourraient, là, aggraver la situation. On sait combien l'opinion publique, dans le climat d'incertitude actuel, est sensible et prompte à généraliser et à s'affoler. La lettre de lecteur « La drogue me terrifie » témoigne à sa manière du désarroi des parents et de la montée de la peur. On doit à la vérité de dire que les « révélations » de « La Suisse » ont mis en lumière une angoisse générale et significative. C'est ainsi que la direction générale du Cycle d'orientation a été submergée de messages de parents : quelle est l'école où l'on se drogue le plus ? mes enfants sont-ils menacés dans telle ou telle classe ? etc. C'est ainsi que les maîtres se sont sentis désarmés devant leur mise en cause, même si celle-ci restait comme en filigrane des articles parus : on sait d'ores et déjà que l'association des professeurs du cycle d'orientation du Marais a protesté et exprimé son inquiétude...

La première riposte

Devant le phénomène nouveau de la toxicomanie juvénile, qui échappe à toute approche rationnelle, la liberté de la presse et la stratégie de vente sont des arguments dérisoires. Certes, il faut informer le public. Mais c'est en milieu scolaire que les parents, les enfants et les enseignants peuvent recevoir une information valable, avec des spécialistes et des possibilités de dialogue. Nous sommes certains que la première — et la plus efficace — parade à la montée des inquiétudes est l'organisation de groupements d'intéressés, parents et enseignants, qui à travers la mise en commun de leurs expériences, de leurs indices, de leurs révoltes, de leurs a priori aussi, peuvent trouver un premier élément de riposte.

Pour une politique d'information

Les autorités ont de bonnes raisons de retenir l'information sur le suicide des adolescents. Le silence officiel est accepté partout. Inutile, semble-t-il, de l'étendre systématiquement aux cas de drogue impliquant des mineurs; mais là, s'il n'est pas question de demander des « communiqués de presse » cernant des cas précis, il serait temps que les pouvoirs publics élaborent une politique d'information conséquente, prenant en compte que l'absence de commentaires, au moins généraux, favorise la dramatisation du péril, dramatisation qui reste l'un des principaux arguments de vente des commerçants de stupéfiants, dramatisation qui reste le ferment le plus actif de l'isolement social des drogués.

Quelques sources

Les ouvrages sur la drogue se multiplient évidemment aux vitrines des libraires, sans que l'on sache vraiment de quel bois les auteurs des opuscules en question se chauffent. A titre de première approche du problème, pourquoi ne liriez-vous pas aussi :

— « Les lycéens devant la drogue et les autres produits psychotropes », du Dr F. Davidson, M. Choquet et M. Depagne;

— « La drogue, drogués et toxicomanes », de Claude Olievenstein;

— « Usage et désir de drogue », du Dr J.-J. Déglon;

— « La drogue démystifiée », d'Helen Nowlis (un bouquin qui comporte notamment un examen des réactions de l'opinion publique et des moyens de communication de masse devant le phénomène de la drogue);

— « Le rôle de la famille, des services médico-sociaux dans la prévention de la drogue », un document, signé Roland Berger, et publié (1975) par le Département de l'instruction publique genevois.

Si vous restez en panne de documentation, n'hésitez pas à téléphoner (ou à écrire) à la rédaction, nous vous prêterions volontiers ces ouvrages...